MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Département des affaires transversales** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/DAT/2024-238** **17/04/2024**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 03/05/2024
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Formation en 2024 des acteurs de la démarche d'évaluation des établissements d'enseignement agricole publics et privés.

Destinataires d'exécution
DRAAF EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP) Inspection de l'enseignement agricole Institut Agro Dijon

Résumé : Note d'information sur l'organisation en 2024 de formations régionale et interrégionales pour les acteurs de la démarche d'évaluation des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole publics et privés.

L’évaluation des établissements d’enseignement et de formation professionnelle est une démarche novatrice dans le paysage éducatif français qui offre aux établissements une opportunité de développement au service de la réussite des apprenants. Elle se construit et progresse en lien avec le Conseil de l’Evaluation et de l’Ecole (CEE), comme l’article L.241-12 du Code de l’éducation en donne la possibilité.

La finalité de cette démarche d’évaluation est l’amélioration, dans l’établissement, du service public d’enseignement, de la qualité des apprentissages des apprenants, de leur parcours de formation et d’insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l’établissement. Elle a pour but d’améliorer, pour l’ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d’exercice des différents métiers et de bien-être dans l’établissement. Cette démarche globale constitue une base de réflexion commune à l’ensemble de la communauté éducative pour actualiser ou renouveler le projet d’établissement.

Afin de permettre le développement de cette démarche, un certain nombre d’outils ont été validés par le CEE. Le cadre validé précise les finalités et les modalités de l’évaluation des établissements qui s’appuie sur une auto-évaluation de l’établissement et sur une évaluation externe.

Après une préfiguration de la démarche durant l’année scolaire 2021-2022 et un premier retour d’expérience en juin 2022, l’année 2024 doit permettre de procéder à des ajustements et à la formation des personnels de direction et des évaluateurs externes qui seront mobilisés au cours des prochaines campagnes.

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités et le contenu de la formation, qui dans ce cadre, est proposée à ces personnels.

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

1.1. Objectifs

Les objectifs de cette formation sont :

1- de former à l’auto-évaluation les chefs des établissements concernés par la démarche en 2024-2025 ;

2- de former à l’évaluation externe les équipes d’évaluateurs ;

3- de constituer des groupes de pairs permettant des échanges et des analyses de pratiques.

1.2. Publics cibles

Sont conviés à ce séminaire de formation les personnels de direction des établissements publics et privés engagés dans la démarche d’évaluation en 2024-2025 sur une base de deux personnels de direction par établissement et 80 établissements publics et privés confondus sur tout le territoire national (les établissements de Corse et des territoires ultra-marins ne sont pas concernés par cette campagne).

1.3. Programme

Cette formation est animée par les membres du comité de pilotage de l'évaluation de l'inspection de l'enseignement agricole (IEA).

La formation se déroulera sur la journée selon le programme prévisionnel suivant :

	Forme	Points abordés
09h30 - 10h30	**Plénière**	Accueil, tour de table, présentation de la journée par les formateurs et les chefs de SRFD ou leurs représentants Echange en grand groupe : perception du processus d'évaluation des établissements et intérêt de la démarche pour les établissements
10h30 - 11h30	**Ateliers**	Stratégies de pilotage Modalités de communication et d'animation Freins potentiels à la démarche
11h30 - 12h45	**Plénière**	Présentation des attendus institutionnels et de l'organisation de l'évaluation Méthodologie de rédaction du rapport d'auto-évaluation et grille de lecture du rapport d'auto-évaluation
12h45 - 14h15	Repas	
14h15 - 16h00	**Plénière**	Le rapport d'auto-évaluation : un outil au service du projet d'établissement Les indicateurs : mesurer pour comprendre et agir
16h00 - 17h00	**Plénière**	Témoignage d'un chef d'établissement Conclusion

2. DATES ET LIEUX DE FORMATION

Les sessions de formation seront décentralisées en régions et inter-régions selon l'organisation suivante :

Régions	Villes	Dates
Auvergne-Rhône-Alpes	DRAAF site de Lyon	22 mai 2024
Pays-de-la-Loire & Centre-Val-de-Loire	EPLEFPA Angers Le Fresne	23 mai 2024
Occitanie & Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLEFPA Nîmes-Rodilhan	28 mai 2024
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de la Charente site de l'Oisellerie	28 mai 2024
Grand-Est & Bourgogne-Franche-Comté	DRAAF de Dijon	29 mai 2024
Bretagne & Normandie	EPLEFPA de Coutances	04 juin 2024
Hauts-de-France & Ile-de-France	DGER Paris	04 juin 2024

Les convocations aux sessions préciseront les lieux exacts.

3. MODALITÉS PRATIQUES DE PARTICIPATION

Pour toute question, l'Institut Agro Dijon peut être joint par courriel, à l'adresse suivante : franck.constantin@agrosupdijon.fr

3.1. Modalités de participation pour les personnels des établissements publics

Les listes comprenant les noms, prénoms et coordonnées des personnes des établissements publics d'enseignement devant participer à cette action de formation, sont transmises à la DFPRO par les DRAAF-SRFD avec copie à l'Inspection de l'enseignement agricole selon le modèle transmis en annexe 2, au plus tard le 3 mai 2024.

La DFPRO enverra un courriel « valant invitation » aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives.

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'Institut Agro Dijon, structure organisatrice aux conditions et tarifs en vigueur.

3.2. Modalités pratiques de participation pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP)

Les listes comprenant les noms, prénoms et coordonnées des personnes des établissements privés d'enseignement devant participer à cette action de formation, sont transmises à la DFPRO par les DRAAF-SRFD avec copie à l'Inspection de l'enseignement agricole selon le modèle joint en annexe 2, au plus tard le 3 mai 2024.

La DFPRO enverra un courriel « valant invitation » aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives.

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants ne seront pas pris en charge par l'Institut Agro Dijon, mais par leur structure de rattachement (fédérations).

Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Benoit BONAIMÉ

Liste des établissements concernés en 2024-2025

Auvergne-Rhône-Alpes	LERP Le Mayet de Montagne
	EPLEFPA d'Aubenas
	EPLEFPA de Saint-Flour
	LEPRP Saint-Vincent de Saint-Flour
	LTP Les Mandailles de Chateauneuf-de-Galaure
	Centre d'Etudes Forestières et Agricoles de Montélimar
	EPLEFPA de Grenoble Saint-Ismier
	EPLEFPA de Cognin
	EPLEFPA de Contamine-sur-Arve
	EPLEFPA de La Roche-sur-Foron
	LEPRP Jeanne Antide de Reignier
	LPP 'Les Trois Vallées' à Thonon-les-Bains
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Beaune
	LAP François-Xavier de Besançon
	ENILEA Poligny-Mamirolle
	LHRP du Haut Nivernais de Varzy
	EPLEFPA de Fontaines Sud-Bourgogne
	EPLEFPA de Mâcon Davayé
Bretagne	EPLEFPA de Châteaulin-Morlaix-Kerliver
	LPEGT St Joseph Kerustum de Quimper
	EPLEFPA de Saint-Aubin-du-Cormier
	LEAP A. St-Exupéry Rennes
	Lycée JB Le Taillandier Fougères
	EPLEFPA de Pontivy
	LAHP Kerplouz de Auray
	EPLEFPA de Chartres

Centre-Val-de-Loire	LEAP Franz Stock de Mignières
	EPLEFPA de Châteauroux
Grand-Est	LEAP de Maubert-Fontaine
	EPLEFPA Edgar Pisani Chaumont
	EPLEFPA de Meurthe-et-Moselle
	École d'Horticulture et de Paysage Roville
Hauts-de-France	Liste complétée ultérieurement
Ile-de-France	Liste complétée ultérieurement
Normandie	Institut Lemonnier
	Institut agricole Abbaye de Montebourg
Nouvelle-Aquitaine	Lycée le Roc Fleuri
	Lycée Ste-Elisabeth
	Lycée l'Oustal
	Lycée agricole Rural
	Haute Corrèze
	Ahun
	Blanquefort
	Sud Deux-Sèvres
	Poitiers-Venours
	St-Yrieix-la-Perche
Occitanie	EPLEFPA de Pamiers
	CPFP la Rouatiere de Souilhanels (FS)
	Centre de Formation Rurale / I.T.E.P. de GREZES
	LEAP de Capestang
	Lycée Privé GIGNAC
	LEAP de Pézénas
	LEAP Louis Edouard CESTAC la Gardiole de Gigean
	EPLEFPA de Figeac

Occitanie	EPLEFPA de Tarbes
	LEAP 'Le Mas Blanc' de Bourg-Madame
	EPLEFPA du Tarn à Albi
	Institut Lestonnac de Beaumont-de-Lomagne
Pays-de-la-Loire	LPP Jean Baptiste Eriau d'Ancenis
	LEAP Blain Derval
	EPLEFPA d'Angers Le Fresne
	EPLEFPA de Montreuil-Bellay
	EPLEFPA de Château-Gontier
	LPETA d'Orion à Evron
	LEGTAP Rochefeuille de Mayenne
	EPLEFPA de La Roche-sur-Yon
Provence-Alpes-Côte d’Azur	EPLEFPA de Carpentras
	EPLEFPA d'Orange
	LEAP Les Chênes de Carpentras
	Centre Forestier Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

PERDIR - Formation Évaluation des Établissements - Liste des inscrits par établissement et par région

Région :

Établissement		**Valideurs formation (Directeur)**			**Inscrits à la formation**		
Public ou privé	Nom	Nom	Prénom	Adresse mail valide	Nom	Prénom	Adresse mail valide